

ATTESTATION INDIVIDUELLE

(à remplir par chaque futur époux (se))

NOM : (en majuscules)

PRÉNOMS : (dans l'ordre de l'état civil).....

PROFESSION :

Activité de l'établissement

Situation Salarié (e) de l'Etat
ou des Collectivités Territoriales Autre
salarié(e) A son compte

COMMUNE DE NAISSANCE.....

DEPARTEMENT – PAYS

DATE DE NAISSANCE.....

NATIONALITÉ.....

DOMICILE : Art 74 : Le mariage sera célébré, au choix des époux (ses), dans la commune ou l'un deux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de publication prévue par la loi.

Commune (ou collectivité) :

Département.....

N° et rue.....

RÉSIDENCE ACTUELLE :

Commune (ou collectivité).....

Département (Code postal)

N° et rue :

Date de début de résidence actuelle :

SITUATION FAMILIALE : CÉLIBATAIRE VEUF (VE) DIVORCÉ (E)

Si veuf (ve) ou divorcé (e)

Nom et prénom du précédent conjoint(e) :

Date de veuvage ou du divorce :

(Suite au verso)

TRÈS IMPORTANT

En application de l'article 161 du Code Pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

FILIATION

VOTRE PÈRE

NOM

PRÉNOMS (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION *

Situation

Salarié(e) de l'Etat
ou des Collectivités Territoriales Autre
Salarié(e) A son compte

DOMICILE

Commune (ou collectivité)

Département

N° et rue

EN CAS DE DÉCÈS

Préciser la date du décès (si possible)

VOTRE MÈRE

NOM (Nom de jeune fille)

PRÉNOMS (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION *

Situation

Salarié(e) de l'Etat
ou des Collectivités Territoriales Autre
Salarié(e) A son compte

DOMICILE

Commune (ou collectivité)

Département

N° et rue

EN CAS DE DÉCÈS

Préciser la date du décès (si possible)

*pour les personnes retraitées, indiquer la profession exercée antérieurement

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT.

A....., le.....
Signature,

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX (SES)

CONTRAT DE MARIAGE

Un contrat de mariage est-il prévu ? Oui Non

ENFANTS COMMUNS DU COUPLE
(enfants nés avant le mariage dont la filiation est établie à l'égard des 2 parents)

	Prénoms	Nom
1 ^{er} enfant
2 ^{ème} enfant
3 ^{ème} enfant
4 ^{ème} enfant

PARENTÉ

Les futurs époux (ses) ont-ils (elles) un lien de parenté entre eux ? Oui Non

Si Oui : Lequel ?

AUTRES RENSEIGNEMENTS DIVERS

Coordonnées :

futur époux (se) 1
Tél domicile Autre

Email :

futur époux (se) 2 :
Tél domicile Autre

Email :

Domicile conjugal après le mariage :

.....

Commune (ou collectivité) et département (Code Postal)

.....

N° et rue

A le.....
Signature du (de la) futur (e) époux (se) 1

A le.....
Signature du (de la) futur (e) époux (se) 2

LISTE DES TÉMOINS

(joindre photocopie de la pièce d'identité ou du passeport pour chacun des témoins)

du mariage de M _____ et de M _____
fixé au _____, à _____ heures _____

1^{er} TÉMOIN DE L'ÉPOUX (SE) 1

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

2^{ème} TÉMOIN DE L'ÉPOUX (SE) 1

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

1^{er} TÉMOIN DE L'ÉPOUX (SE) 2

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

2^{ème} TÉMOIN DE L'ÉPOUX (SE) 2

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

La loi impose la présence de 2 témoins. Si les futurs (es) époux (ses) souhaitent désigner un ou deux témoins supplémentaires, comme la loi le leur permet, ils doivent remplir la totalité de la présente formule.

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble. Le père et la mère de l'un des futurs(es) époux (ses) peuvent être témoins du mariage.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e)

pour la femme mariée, nom de jeune fille suivi du nom épouse et prénom

Né(e) le à

Atteste être domicilié(e) à

Et exercer la profession de

Fait à le

Signature

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e)

pour la femme mariée, nom de jeune fille suivi du nom épouse et prénom

Né(e) le à

Atteste être domicilié(e) à

Et exercer la profession de

Fait à le

Signature